Espace association de la ville de Vif

- Mettre à jour vos informations
- Promouvoir votre évènement
- Délai de publication de votre évènement

TUTORIEL

Janvier
2020

ville-vif.fr

I. Comment mettre à jour les informations de mon association sur *ville-vif.fr* ?

1 - Rendez-vous sur le site internet de la ville en tapant dans votre navigateur : *ville-vif.fr*

2 - Connectez-vous à l'ESPACE ASSOCIATION, situé tout en bas de la page d'accueil du site, avec votre identifiant et votre mot de passe

3 - Une fois l'identification réussie, cliquez sur « GERER MA FICHE ASSOCIATION » :

4 - Ajoutez un maximum d'informations concernant votre association dans le formulaire

5 - Une fois les informations ajoutées, cliquez sur « METTRE A JOUR » :

La ville de Vif se réserve un droit de regard sur tous les contenus que vous proposerez via votre espace.
Ces contenus seront soumis à modération et pourront, le cas échéant, être refusés.

II. Comment promouvoir mon évènement associatif sur *ville-vif.fr* ?

1 - Rendez-vous sur le site internet de la ville en tapant : *ville-vif.fr*

2 - Connectez-vous à l'ESPACE ASSOCIATION, situé tout en bas de la page d'accueil du site, avec votre identifiant et votre mot de passe

3 - Une fois l'identification réussie, cliquez sur « CREER UN EVENEMENT » :

4 - Renseignez le formulaire avec les informations demandées
Pensez aussi à ajouter une affiche afin que votre évènement gagne en visibilité

5 - Une fois les informations saisies, cliquez sur « ENVOYER » :

La ville de Vif se réserve un droit de regard sur tous les contenus que vous proposerez via votre espace.
Ces contenus seront soumis à modération et pourront, le cas échéant, être refusés.

III. Comment savoir si mon évènement associatif est publié sur *ville-vif.fr* ?

1 - Rendez-vous sur le site internet de la ville en tapant : *ville-vif.fr*

2 - Allez vers le bas de la page pour trouver l' « AGENDA - Sortir à Vif »

3 - Cliquez sur « TOUT L'AGENDA » :

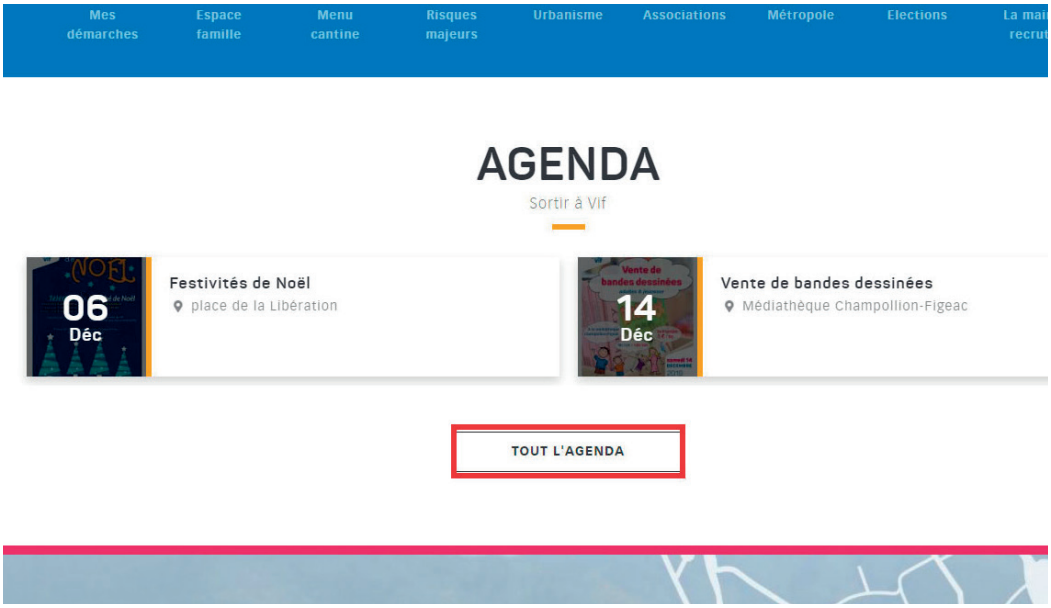

4 - Une nouvelle page s'affiche. Cliquez sur « AGENDA DES ASSOCIATIONS » :

5 - Vous pouvez vérifier la présence de votre évènement associatif !

Votre évènement n'est pas encore en ligne ?

C'est normal. La ville de Vif vérifie votre publication. Prévoyez un temps d'attente entre sa création et sa mise en ligne.

Si vous rencontrez un problème, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : com.rs@ville-vif.fr